

## Site Natura 2000 FR 1102007 Rivière du Vannetin

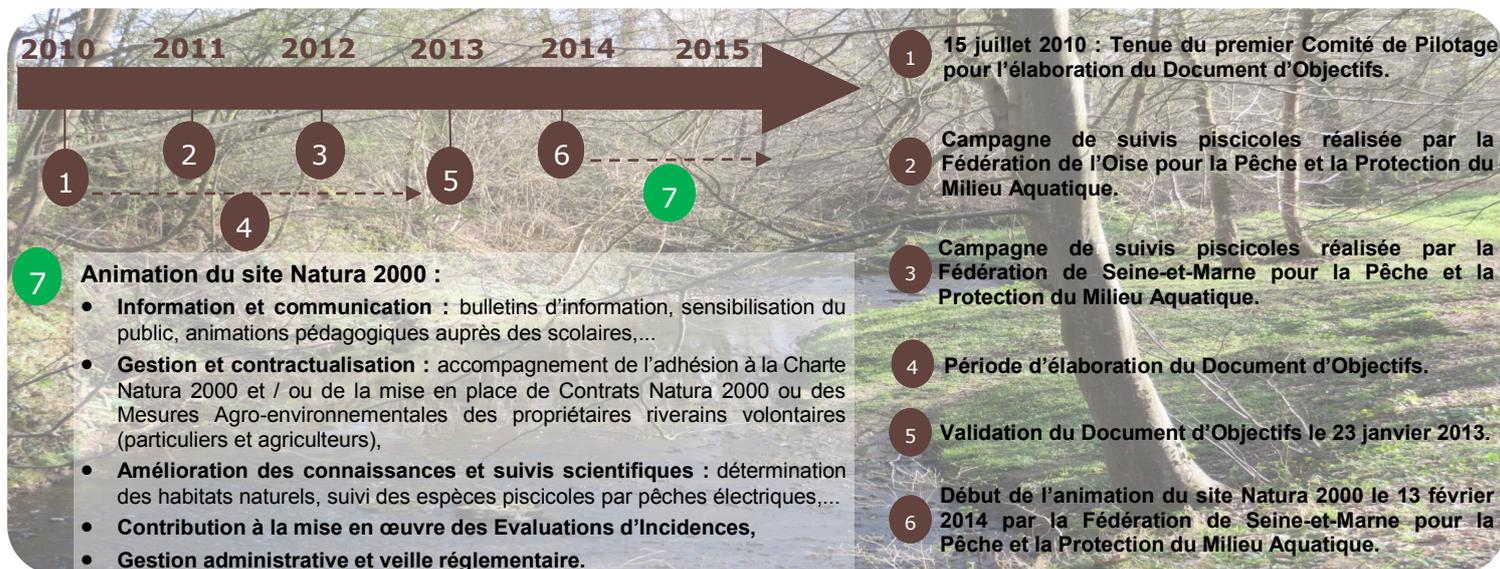
### Natura 2000, quelles avancées ?

Après l'approbation du Document d'Objectifs (DOCOB) le **23 janvier 2013** qui recueille les mesures de gestion favorables aux espèces du site « Rivière du Vannetin », le temps est venu de mettre en œuvre les actions préconisées.

Cette nouvelle phase du processus Natura 2000 est désignée sous le terme « animation du site Natura 2000 ». L'intégralité des démarches et des travaux qu'elle impulse a pour but de maintenir ou rétablir un état de conservation du milieu favorable au développement à long terme des espèces piscicoles ayant justifié la désignation du site au titre de Natura 2000.

La commune de Choisy-en-Brie a été désignée comme structure animatrice du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ». Elle a confié la mise en œuvre des actions du DOCOB à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

### Chronologie du site Natura 2000



### Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

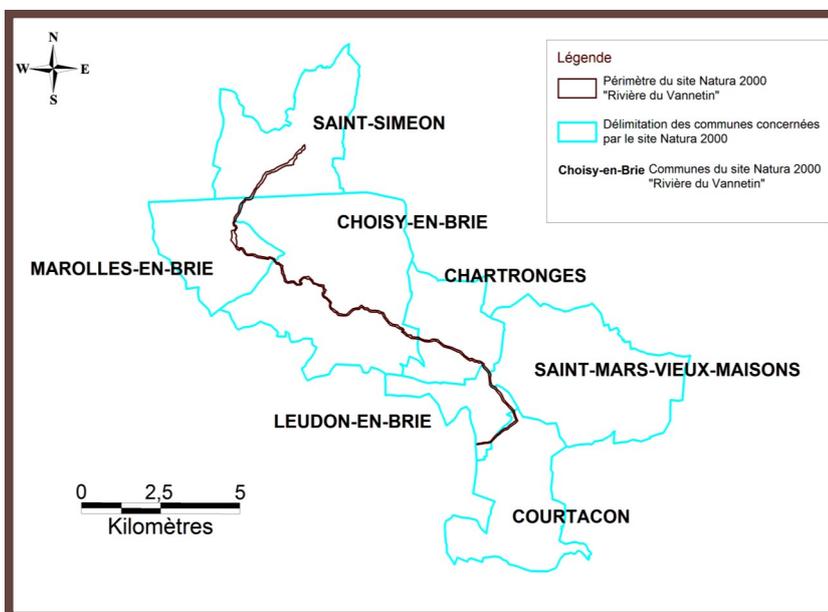
#### • Une politique européenne

Le terme « Natura 2000 » désigne un réseau européen de sites naturels reconnus pour leur richesse en faune et/ou en flore et le besoin de les préserver. Natura 2000 c'est aussi une volonté de valoriser les territoires en favorisant le développement durable et le maintien des activités socio-économiques. Cette compatibilité entre activités humaines et préservation de la biodiversité est possible grâce à une réflexion locale et une concertation avec les acteurs et les populations concernés.

#### • Un espace de biodiversité à l'échelle locale

Le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », c'est :

- ◆ 7 communes : Courtacon, Leudon-en-Brie, Saint-Mars-Vieux-Maisons, Chartronges, Choisy-en-Brie, Marolles et Saint-Siméon.
- ◆ 19 km de cours d'eau : Le Vannetin, de la ferme de Champfétu à Courtacon, à sa confluence avec le Grand Morin à Saint-Siméon.
- ◆ Une surface totale de 63,3 ha de milieux aquatiques.
- ◆ 2 espèces piscicoles d'intérêt communautaire :  
Le Chabot (*Cottus gobio*) et la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*).
- ◆ 1 mollusque d'intérêt communautaire :  
La Mulette épaisse (*Unio crassus*).



## Les espèces piscicoles d'intérêt communautaire\* du Vannetin

### Le Chabot (*Cottus gobio*)



Le Chabot est un petit poisson de 10 à 15 cm qui vit dans des eaux fraîches, sur les fonds de cailloux et de graviers. Il chasse à l'affût en aspirant les proies passant à sa portée, tôt le matin ou en soirée, sinon il reste discret et se cache parmi les pierres ou les plantes. Il consomme des larves d'insectes et de petits invertébrés. Il se reproduit de février à juin. C'est le mâle qui construit le nid dans les graviers. Une rivière sinueuse présentant une grande diversité de faciès et de granulométries est favorable à l'espèce car les caches sont nombreuses et variées. Il a trouvé cet environnement favorable dans la rivière du Vannetin où les pêches électriques ont montré des populations stables et viables de Choisy-en-Brie jusqu'à la confluence avec le Grand Morin.

### La Lamproie de planer (*Lampetra planeri*)



La Lamproie de planer se reproduit de mars à mai dans des zones à courant moyen. Le nid est ovale, petit (20 à 40 cm de large et de 2 à 10 cm de profondeur) et élaboré avec les graviers et le sable du fond de la rivière. Plus de 30 individus des deux sexes peuvent s'accoupler ensemble. Les géniteurs meurent après la reproduction. Les larves, après éclosion des œufs, se laissent dériver vers des zones de sédimentation (limon et vase) et y restent pendant 5 à 6 ans jusqu'à leur unique reproduction.

La présence de la Lamproie de planer dans le Vannetin était supposée jusqu'alors. Elle est à présent avérée grâce à l'observation d'un nid occupé par 2 individus en mars 2014 sur la commune de Saint-Siméon.

## Le mollusque d'intérêt communautaire\* du Vannetin

### La Mulette épaisse (*Unio crassus*)



La Mulette épaisse est une moule d'eau douce dont la taille moyenne est de 5 à 7 cm de long. Elle peut vivre de 20 à 30 ans. Cet animal est un organisme filtreur qui se nourrit des particules de matières organiques transportées par le cours d'eau.

Pour se reproduire, le mâle libère ses spermatozoïdes directement dans l'eau. Entraînés par le courant, ils sont récupérés par le système de filtration de la femelle. Après la fécondation, les œufs évoluent en larves qui sont libérées dans le cours d'eau. Elles doivent ensuite, pour pouvoir continuer leur développement, se fixer temporairement dans les branchies de poissons comme le Chabot (*Cottus gobio*), le Chevesne (*Leuciscus cephalus*) ou la Vandoise (*Leuciscus leuciscus*). La larve installée dans la branchie du poisson hôte, se développe en parasite durant une

période de cinq semaines, puis elle se transforme en véritable bivalve et quitte le poisson pour se fixer dans le sédiment du fond du cours d'eau. La vie parasitaire constitue la phase de dissémination principale de l'espèce, grâce aux déplacements du poisson hôte.

Les adultes sont sédentaires, mais peuvent réaliser de courts déplacements, notamment suite à une baisse des niveaux d'eau. Pour s'enfoncer dans le sédiment, la Mulette épaisse a besoin d'un fond sableux ou graveleux mais elle occupe aussi les dépôts limoneux. Elle affectionne les zones de courant lent qui sont un bon compromis entre leur capacité à rester ancrée dans les sédiments et leur possibilité de se reproduire en envoyant et recevant les gamètes des mâles aux grés des courants. La présence de cette espèce a été avérée sur ce site Natura 2000 grâce à une observation au niveau de la commune de Marolles-en-Brie.

\* Espèces d'intérêt communautaire : L'Union européenne a établi des listes d'espèces (animales et végétales) et des listes d'habitats à protéger au sein de sites Natura 2000. Ces listes représentent la biodiversité menacée sur le territoire européen. Ces espèces et ces habitats sont dits « d'intérêt communautaire » car ils constituent un patrimoine de diversité appartenant à chaque citoyen européen. Le devoir de la Communauté européenne est donc de mener une politique de préservation de chacun des habitats et espèces listés car ils sont considérés comme étant soit rares, soit présentes sur une région géographique restreinte (espèce endémique), soit vulnérables (pressions anthropiques fortes pouvant entraîner leur extinction), soit en danger d'extinction.

## Quelles menaces pèsent sur les espèces ?

- ◆ La fragmentation du milieu par les ouvrages
- ◆ Les travaux hydrauliques
- ◆ L'artificialisation des berges
- ◆ Le colmatage du fond de la rivière
- ◆ L'eutrophisation du milieu
- ◆ Les pratiques agricoles consommatrices d'intrants
- ◆ Les produits chimiques d'origines diverses, apportés dans la rivière par le phénomène de ruissellement
- ◆ Le manque de lumière sur certains secteurs, causé par le développement parfois trop dense des essences forestières
- ◆ L'abreuvement des animaux dans le lit de la rivière

## Natura 2000, quels sont les outils disponibles ?

### ◆ Charte Natura 2000 :

C'est un outil d'adhésion individuel aux objectifs de préservation des habitats naturels et des espèces identifiés sur le site comme étant d'intérêt communautaire. La signature de ce document relève d'une démarche volontaire et implique le respect d'un certain nombre d'engagements, non rémunérés, mais elle offre une contrepartie au signataire sous forme d'avantages fiscaux (exonération des parts régionales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties).

### ◆ Contrats Natura 2000 :

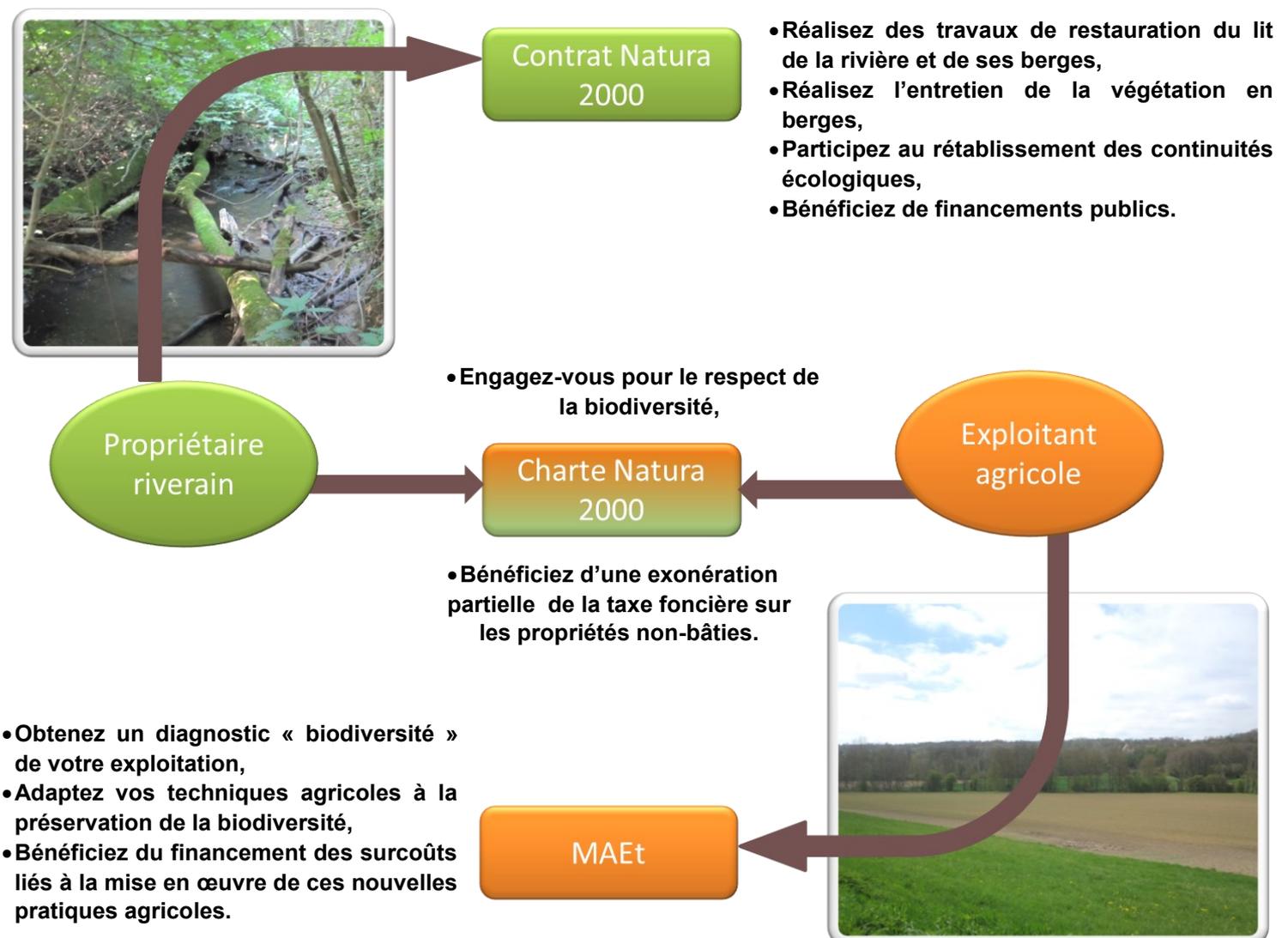
Ce sont des outils de gestion qui visent à maintenir et restaurer les populations d'espèces (végétales ou animales) et les habitats remarquables sur le site Natura 2000. Ils comprennent les actions énumérées dans le Document d'Objectifs du site en les adaptant à la parcelle concernée. Ils permettent le financement de travaux d'entretien ou de renaturation du milieu (gestion des embâcles, lutte contre les espèces invasives, entretien des boisements et de la végétation en berge, restauration de frayères,...) par des fonds publics (européens, nationaux et de collectivités territoriales). D'Autres Contrats plus spécifiques existent pour financer les travaux de rétablissement des continuités écologiques en milieu aquatique (effacement d'ouvrages et restauration de berges) et de restauration des berges par des méthodes « douces ».

### ◆ Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt) :

Ce sont des mesures de gestion établies dans le Document d'Objectifs pour adapter les pratiques agricoles à leur territoire et au maintien des espèces et des habitats désignés sur le site Natura 2000. Les MAEt répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000 dans un environnement agricole productif.

## Natura 2000, j'y participe !

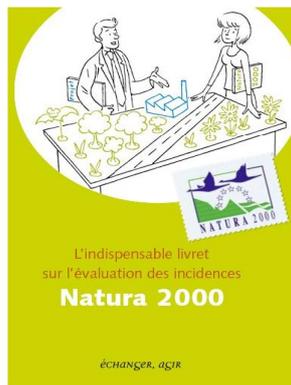
Vous voulez aussi participer à la préservation du milieu :



# Les Evaluations d'Incidences Natura 2000

Sur un site Natura 2000, l'objectif est de **concilier activités humaines et préservation de la biodiversité**. Les évaluations d'incidences Natura 2000 sont là pour que **chacun réfléchisse sur la façon de réaliser des travaux, des aménagements, une construction, une manifestation sportive, etc.**, pour en diminuer les impacts et ainsi préserver les espèces d'intérêt communautaire. En fonction de l'ampleur du projet, le pétitionnaire doit réaliser une évaluation simplifiée ou une évaluation complète. Les outils et les documents nécessaires pour les réaliser sont disponibles sur le site Internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-accompagnement-de-l-a1140.html>



Vous pouvez consulter le site Internet de Natura 2000 en Seine-et-Marne pour obtenir les trois listes qui recensent les projets et les aménagements soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

<http://seine-et-marne.n2000.fr/en-savoir-plus/les-etudes-d-incidences-natura-2000>

« L'indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » vous explique tout cela en suivant le lien ci-dessous :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/livretIncidenceDREALPACA-basdef-3.pdf>

## Les événements à venir

- **Le site Internet** sera mis à jour :  
<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-vannetin>
- **Une réunion publique d'information** sera organisée pour créer des échanges autour de l'animation du site Natura 2000 (contractualisation, évaluation des incidences) et sera l'occasion de prendre des contacts individuels.
- **Une formation sur les évaluations d'incidences Natura 2000** sera dispensée à vos élus afin qu'ils puissent vous informer sur cette démarche et vous rediriger vers les personnes ressources qui vous seraient nécessaires.
- **La contractualisation des parcelles** concernées par le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » sera soutenue par un accompagnement de chaque propriétaire souhaitant y participer, par la chargée d'études Natura 2000 de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
- **Les suivis écologiques de la faune piscicole** seront effectués par pêches électriques entre juin et septembre, ainsi que la caractérisation des habitats floristiques naturels et la recherche de la Mulette épaisse sur d'autres tronçons du cours d'eau.

## Qui contacter ?



**Clémentine GAND**

Animatrice du site  
« Rivière du Vannetin »  
Chargée d'études Natura 2000  
FDAAPPMA 77  
01.64.39.03.08.  
[natura2000.riviere77@orange.fr](mailto:natura2000.riviere77@orange.fr)  
<http://www.federationpeche77.fr>

## Le site Internet



Le site « Rivière du Vannetin » dispose de sa propre page Internet où vous pourrez trouver des informations, les actualités, les événements et les documents relatifs à la vie de ce site Natura 2000 :

<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-vannetin>

Pour plus  
d'informations

Union européenne



Fond FEADER

Réseau Natura 2000



[www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

Présidence du comité de pilotage



Mairie de Choisy-en-Brie  
M. Albert GEORGE

Services de l'Etat



Vos contacts :

Direction Régionale et  
Interdépartementale de  
l'Environnement et de l'Energie  
d'Île-de-France  
10 rue Crillon  
75194 PARIS cedex 04  
M. Olivier PATRIMONIO

[olivier.patrimonio@developpement-durable.gouv.fr](mailto:olivier.patrimonio@developpement-durable.gouv.fr)

Direction Départementale des  
Territoires  
de Seine-et-Marne  
288 rue Georges  
Clémenceau  
Z.I. de Vaux-le-Pénil  
BP 596  
77005 MELUN Cedex  
Mme Alix REISSER

[alix.reisser@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:alix.reisser@seine-et-marne.gouv.fr)

EDITION : FDAAPPMA 77

ELABORATION ET CONCEPTION  
GRAPHIQUE :

FDAAPPMA 77 : Mmes Clémentine GAND  
et Claire HOUEIX

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES :

FDAAPPMA 77

X.CUCHERAT Biotope (*Unio crassus*)